

TARIFS EN VIGUEUR A COMPTER DU 1^{ER} Octobre 2024

*** Honoraires de négociations sur ventes et achats d'immeuble à la charge du vendeur**

- de 0 à 65.000€	forfait 5000€ TTC
- de 65.000€ à 150.000€	8% TTC
- de 150.000€ à 200.000€	7% TTC
- supérieur à 200.000€	6% TTC

*** Honoraires de locations**

A la charge du Bailleur :

- honoraires d'entremise et de négociation	offert
- honoraires de visite du preneur, constitution du dossier	
Et rédaction du bail	5€ TTC du m ²
- honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€ TTC du m ²

A la charge du locataire :

- honoraires de visite du preneur, constitution du dossier	
Et rédaction du bail	5€ TTC du m ²
- honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€ TTC du m ²

*** Bail garage /avenant au Bail**

- forfait 90€ à la charge du bailleur
- forfait 90€ à la charge du locataire